



décompte de la succession

Par **lafalaise**, le **28/04/2022** à **17:23**

bonjour

je sors de l'étude du notaire pour la succession de mon mari, il m'a donné à signer un compte de répartition avec estimation frais acte de succession à 16005.00 euros

1) frais d'acte d'option successorale 305 euros

2) frais de déclaration de succession 3100 euros

3) frais estimation immobiliers 300 euros

4) frais d'acte de partage successorale 12300,00 euro

ce sont bien des frais de notaire? cela me paraît énorme

actif net de la succession 234174.94 euros

comment fait-il le calcul? merci

Par **Marck.ESP**, le **28/04/2022** à **17:30**

Bonjour

Je pense que les taxes sont incluses, comme par exemple partage 2,5%, faites-vous confirmer

Par **lafalaise**, le **28/04/2022** à **17:40**

merci

mais ce sont bien les frais de notaire?

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **28/04/2022 à 18:33**

Posez lui la question, car les frais de notaire correspondent à l'ensemble des sommes versées au notaire au titre des prestations qu'il réalise.

Ils comprennent des tarifs réglementés. Ils s'appliquent à la rémunération du notaire ou [émoluments](#). Ils varient en fonction du type d'actes effectués par le notaire.

Et des tarifs non règlementés :

- Les débours correspondent aux sommes avancées par le notaire pour le compte de son client : rémunération d'intervenants, coût des différents documents... Ces sommes vous seront refacturées.
- Les droits et taxes correspondent aux sommes reversées à l'État et aux collectivités territoriales comme les [droits d'enregistrement](#).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F795>